



## Mairie de Charensat

### Réunion du 21 septembre 2021

**Présents** : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BUISSON – CLOAREC – CUNY – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE

**Absents excusés** : MM. MARTIN (pouvoir à DUBOISSET) – DOS SANTOS (pouvoir à GRANDSAIGNE) – BENARD-SERRURIER

**Date de convocation** : 14/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire. Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

**- Remarques CR du 09/08/2021** : \* les travaux de voirie devraient débiter d'ici quelques jours. \* Motion chasse : quelques modifications ont été apportées par l'avocate. \* Terrains constructibles vers les gîtes : prévoir de faire borner et de la publicité rapidement

**- Approbation du compte-rendu du 09/08/2021** : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

**- Achat d'un véhicule pour les services techniques** : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'acquérir un véhicule pour les services communaux, notamment pour circuler sur les abords de l'étang de Chancelade. Il présente deux devis : un Citroën BERLINGO 1.6 BHDI 75 CV (STAC Montluçon) Prix 11 210.63 € HT et un Peugeot PARTNER 1.6 BLUEHDI 100 CV (Auzances Automobile) Prix : 14 990 € H.T. Accord avec 14 pour 0 contre 0 abstention pour le Citroën BERLINGO.

**- Rachat de la parcelle E531 (aux Curadis) à l'EPF SMAF** : Monsieur le Maire rappelle que la parcelle E 531 aux Curadis a été achetée en 2006 par l'EPF Smaf pour le compte de la commune. L'échéance arrivant à son terme, il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition de cette parcelle. Le montant total est de 28 172.56 €, la commune ayant déjà versé 27 800 € le reste dû est de 372.56 €. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Admission en non-valeur (service eau)** : Monsieur le Maire présente l'état transmis par la Trésorerie de Montaigut concernant les admissions en non-valeur pour lesquelles elle ne peut réglementairement pas poursuivre le recouvrement, pour un montant total de 364.86 € sur le budget eau. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Elargissement du pont de Couberteix** : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des travaux d'élargissement au pont de Couberteix (possibilité d'élargir d'environ un mètre). Il a pris contact avec Monsieur le Maire de Villossanges puisque le pont est sur les 2 communes. Les frais devront être partagés entre les 2 communes. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

**- Tarifs de location des gîtes saison 2021-2022** : Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs de location des gîtes pour la saison 2021-2022. Il propose de laisser les tarifs inchangés pour cette année, hormis pour la première semaine de juillet et la dernière d'août, où le tarif pourrait être le même que le reste de la période estivale. De plus, des travaux de rafraîchissement devraient être faits durant l'hiver.

SAISON 2021- 2022	TARIFS 2021	TARIFS 2022	Calendrier des saisons tarifaires
TRES HAUTE SAISON ETE	400 €	400 €	Du samedi 9 juillet au samedi 27 août 2022
HAUTE SAISON ETE	380 €	400 €	Du samedi 2 juillet au samedi 9 juillet 2022 <b>et</b> du samedi 27 août au samedi 3 septembre 2022
MOYENNE SAISON	340 €	340 €	Du samedi 30 avril au samedi 2 juillet 2022 <b>et</b> du samedi 3 septembre au samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2022
VACANCES NOEL VACANCES D'HIVER	280 €	280 €	Du samedi 18 décembre 2021 au samedi 1 <sup>er</sup> janvier 2022 Du samedi 12 février au samedi 26 février 2022

HIVER	240 €	<b>240 €</b>	Du samedi 1 <sup>er</sup> janvier au samedi 12 février 2022 et du samedi 26 février au samedi 16 avril 2022
VACANCES DE TOUSSAINT VACANCES PRINTEMPS	280 €	<b>280 €</b>	Du samedi 22 octobre au samedi 5 novembre 2022 * Du samedi 16 avril au samedi 30 avril 2022
BASSE SAISON	240 €	<b>240 €</b>	Les autres périodes

\* sous réserve de modification par l'Education Nationale

<b>CHARGES DIVERSES</b>	
Taxe de séjour : 1,0 €/nuit/personne de + de 13 ans	
Caution : 200 €	Supplément animal : 12 €/semaine
Forfait Ménage : 70 € (1h30)	Location de draps : 6 €/paire/semaine
Location linge de toilette : 10€/semaine	Location de linge de toilette : forfait 10 €/semaine
Bois de Cheminée : ½ stère offert, puis 23 € le ½ stère supplémentaire.	

Accord pour ne pas augmenter les tarifs avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention, hormis la première semaine de juillet et la dernière d'août, où le tarif appliqué sera le même qu'en très haute saison.

**- Approbation de l'assiette des coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier :**

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupes proposé pour l'année 2022 par l'ONF pour les forêts relevant du régime forestier. Les coupes proposées sont sur des parcelles où il y a des bois qui dépérissent (besoin d'être purgés en priorité) Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention pour la proposition de coupes de l'ONF.

**- Subvention à ACDC pour l'année 2021 :** Monsieur Le Maire rappelle que chaque année une subvention de 600 € est versée à l'ACDC pour la mission de gestion du matériel d'animation. Une fois par an, pour la fête à thème (fête patronale), le matériel est prêté gratuitement. Accord pour verser la subvention de 600 € en 2021 avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

**- Installation d'un abri bus de la Région dans le bourg :** Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris bus à l'usage de leurs administrés. Ils sont fournis et posés par la Région. Il convient de solliciter la Région pour l'installation d'un abri bus afin d'assurer la protection des enfants utilisant les lignes de bus sur la commune, à l'arrêt situé dans le bourg (vers le lavoir). Seule la dalle sera à la charge de la commune. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

**- Contrat de prestations d'assistance juridique pour 2021-2022 :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souscrit un contrat en 2018 avec le cabinet d'avocats Teillots et Associés, renouvelé tous les ans depuis. Il propose à l'assemblée de réitérer pour l'année 2021-2022. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention

**- Devis et courriers divers :**

\* Affaires en cours : Olivier JAY a fait appel du dernier jugement. Etang de Chevalet : courrier envoyé à Denis ROBERT, sans réponse pour l'instant. L'étang a été remis en eau. Aucune demande de travaux n'a été faite en mairie à ce jour.

\* Visite récente du directeur de la Poste (secteur de Commentry). Propose d'envisager la fermeture de La Poste pour l'ouverture d'une agence postale. Une aide de 1 178 € / mois est proposée à la commune en cas d'installation d'une agence postale, offre qui devrait prendre fin le 31/12/2022. Il faudrait trouver un local (peut-être l'ancienne boucherie à côté de la mairie). En discuter lors des prochaines réunions. Les horaires d'ouverture vont changer, le bureau de poste sera ouvert les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 13h30 à 16h30 à compter du 01/01/2022.

\* Rencontre avec un conseiller d'animation sportive (Education Nationale) au sujet de la baignade à Chancelade. Il a apporté des précisions sur le sujet : le principe directeur est que sur les domaines publics la baignade est libre (sauf si un arrêté l'interdit). Une interdiction de se baigner doit être motivée. La baignade

sur l'étang de Chancelade est donc libre et s'effectue aux risques et périls de celles et ceux qui la pratique. Il n'y a pas d'aménagement qui permettrait de mettre en place une surveillance. Prévoir un accès pour les secours et des panneaux d'affichage des numéros d'urgence.

\* lecture du courrier de Madame Mireille LOUIS qui souhaite un geste de la part de la commune, ayant eu une fuite d'eau dans sa maison. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention pour faire la moyenne des 3 années.

\* Infraction au règlement carpistes : les 2 personnes mises en cause lors de cette infraction ont envoyé en mairie chacune un courrier d'excuses. Décision de ne pas engager de poursuites.

\* Communauté de communes : marché de rénovation du Petit Patrimoine bâti : proposition de chantiers sur la commune, à savoir un lavoir à Fournol, un aux Marmétoux, celui vers l'EHPAD à remettre en eau, une croix à la Poumerole et une à Fougerol.

\* Demande de Madame Joëlle RIQUE pour l'achat d'une partie d'un terrain communal attenant à sa maison aux Marmétoux, pour faire son assainissement. Des membres du conseil se sont rendus sur place, il est envisagé de lui proposer d'acheter la petite partie triangulaire qui jouxte sa maison.

\* Adressage des rues : la personne en charge du dossier se rendra sur la commune du 28 au 30 septembre.

\* Demande de Madame POUCHOL pour la pose d'un miroir à la sortie du bourg vers sa maison (direction Dontreix).

\* Demande de Monsieur CROMARIAS pour la remise en état d'un chemin allant du village de Chabassière au captage.

\* Marché de producteurs : demande du comité organisateur de la foire de Biollet de « délocaliser » le marché de Charensat à Biollet le samedi 9 octobre à l'occasion de la foire à la pomme de terre. Voir avec les camelots s'ils sont d'accord. Accord sur le principe.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,